

ARRETE N° 2025-248
Délégation de fonction à Monsieur Jérôme GIBLIN
Conseiller Municipal

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu les dispositions de l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire et aux adjoints la qualité d'Officier d'état civil,
- Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration à déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints, et en cas d'empêchement ou d'absence de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,
- Vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 22 janvier 2024, et l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Jérôme GIBLIN, conseiller municipal, est délégué pour les fonctions d'Officier d'état-civil en raison de l'empêchement du Maire, **pour célébrer le mariage du vendredi 30 mai 2025 à 10h30.**

ARTICLE 2 : Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- au Procureur de la République,
- à l'intéressé pour exécution.

Spécimen de la signature :



Fait au Kremlin-Bicêtre, le 19 mai 2025,



Le Maire,
Jean-François DELAGE